



MULHOUSE-ALSACE.FR



Conseil d'Agglomération 28 mars 2022

DOSSIER PRESSE | 28 mars 2022

CONTACT PRESSE

Orlane FOUCAULT

Attachée de Presse m2A

06 45 86 16 47

orlane.foucault@mulhouse-alsace.fr

Sommaire

#EMPLOI

Emploi, formation, insertion et inclusion au cœur de la stratégie de développement économique de m2A	03
---	----

#AGRICULTURE DURABLE

Les partenariats opérationnels au service du Projet Alimentaire Territorial	07
--	----

#FINANCES

Un budget ambitieux de plus de 435 millions d'euros malgré l'impact de la crise	12
Fiscalité : stabilité des taux pour la 4 ^e année consécutive	17

#EMPLOI

Emploi, formation, insertion et inclusion au cœur de la stratégie économique de m2A



Pour répondre à ses ambitions en accord avec son projet « Vision 2030 », m2A soutient les acteurs du domaine économique qui favorisent par l'emploi et la formation l'insertion des publics jeunes et adultes, voire en difficultés, afin de favoriser prioritairement leur inclusion dans la vie économique.

La stratégie de m2A en matière de développement économique



Les enjeux de l'Emploi, de la Formation, de l'Insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap sont au cœur de la stratégie de développement économique de m2A et s'inscrivent dans une collaboration qui dépasse le cadre géographique de l'agglomération en s'étendant à tout le Sud Alsace mais aussi vers le transfrontalier suisse et allemand.

Dans sa feuille de route économique, #ADN Business, l'agglomération et ses partenaires se sont fixés pour objectif de devenir un territoire leader dans le développement de formations innovantes et inclusives pour préserver l'emploi, faciliter le retour à l'emploi et attirer des nouveaux talents.

#ADN Business prévoit également de généraliser les nouvelles formes de travail (SCOP, SCIC, CAE, Groupement d'employeurs...) et d'organisation du travail (Télétravail, temps partagé...) pour rapprocher l'offre et la demande.

La Maison du Territoire qui rassemblera, en un lieu unique, l'ensemble des acteurs économiques du territoire autour d'une ambition commune de développement et de rayonnement du territoire du Sud Alsace consacre un programme dédié à l'agilité et l'innovation en réponse aux besoins réels des employeurs en matière de compétences.

Dans ce volet, la co-construction avec les entreprises, l'apprentissage y compris transfrontalier sont centraux bien sûr, mais l'inclusion des travailleurs handicapés et l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi sont des axes prioritaires.

Pour mener à bien sa stratégie en matière d'emploi, m2A s'engage dans une démarche partenariale : avec l'Etat pour décliner une politique de l'emploi territoriale, avec la Région Grand Est pour une politique de la formation adaptée aux enjeux du territoire et aux côtés de la Collectivité Européenne d'Alsace pour insérer les plus fragilisés.



Le soutien spécifique à destination du public en difficulté

m2A soutient et subventionne à hauteur de 1 253 164 € quatre structures locales dont les activités permettent la mise en œuvre de sa stratégie :

- **La Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace (MEF MSA)**
232 417 €
- **Sémaphore - Mission Locale du territoire**
554 089 €
- **Réagir « Emploi - Formation - Environnement » et son chantier d'insertion**
328 058 €
- **L'E2C 68 - École de la 2^{ème} Chance**
138 600 €



Présentation des structures financées par m2A

La Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace (MEF MSA)



La MEF Mulhouse Sud Alsace est une association de droit local qui bénéficie du statut de Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) et d'organisme intermédiaire de gestion du Fonds Social Européen (FSE). Elle emploie 15 salariés et son budget est de 2 057 411 €. Son président est Laurent Riche et sa directrice est Alexandra Walonislow.

Les objectifs de la MEF sont :

- Contribuer au développement local de l'emploi en accord avec la stratégie emploi de m2A,
- Développer et faciliter les clauses sociales d'insertion,
- Financer des actions d'accompagnement à travers le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Sémaphore Mulhouse Sud Alsace



Sémaphore est une association de droit local qui bénéficie du statut de Mission Locale qui emploie 63 salariés et dont le budget est de 3 903 388 €. Sa présidente est Josiane Mehlen et sa directrice est Corine Saint-Pierre.

Les objectifs de Sémaphore sont :

- Accompagner les personnes rencontrant des difficultés d'accès à la formation ou à l'emploi,
- Accueillir, informer, documenter et conseiller dans tous les domaines de la vie quotidienne (Information Jeunesse),
- Animer la « Boussole des Jeunes » et « Loj'Toit » (Plateforme d'information et d'accompagnement vers le logement),
- Favoriser l'inclusion numérique de tout public (Espace Numérique).

Réagir Emploi - Formation - Environnement



REAGIR est une association de droit local qui bénéficie des statuts d'ex Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO), Organisme de Formation et Chantier d'insertion. Implantée sur le ban de la Ville d'Illzach, l'association REAGIR intervient sur un périmètre couvrant plus particulièrement l'Est de notre agglomération. Elle a créé cinq permanences d'accueil dans les communes d'Illzach, Rixheim, Habsheim, et Ottmarsheim et Wittenheim pour les bénéficiaires PLIE et RSA. L'association emploie 32 salariés (dont 20 pour la partie Emploi/Formation) et son budget est de 1 036 744 €. Son président est Jean-Marie Gérardin et sa directrice est Claudine Pérennez.

Les objectifs de Réagir Emploi-Formation-Environnement sont :

- L'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement vers l'emploi,
- Permettre aux usagers de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale,
- Réaliser des diagnostics d'intérêts professionnels, d'évaluation de niveaux scolaires et de capacités d'apprentissage,
- Accompagner vers la création de projets professionnels viables.

Par sa fonction de chantier d'insertion, l'association a également pour mission de :

- Développer des compétences sociales indispensables des bénéficiaires pour qu'ils accèdent à un emploi. Leur permettre l'acquisition ou la réactualisation des connaissances techniques, savoir-faire, méthodes de travail pour évoluer vers de meilleures performances en qualité et productivité,
- Engager les bénéficiaires dans une démarche de formation ou de recherche d'emploi,
- Prendre en compte les difficultés sociales, voire médicales, en vue d'une prise en charge ou d'un relais vers un partenaire extérieur.

E2C 68 - Ecole de la 2^e Chance



L'E2C 68 est une association de droit local qui bénéficie du statut d'Ecole de la Deuxième Chance et qui emploie 10 salariés et dont le budget est de 732 455 €. La présidente est Francine Agudo-Perez et la directrice est Barbara Bucher.

L'objectif de l'Ecole de la 2^{ème} Chance est d'offrir une solution aux jeunes de 16 à 25 ans qui sortent du système scolaire chaque année sans diplôme ni qualification et se retrouvent confrontés à la difficulté de rentrer dans le monde du travail.

L'E2C 68 bénéficie d'un label national et d'une certification AFNOR.

#AGRICULTURE DURABLE

Les partenariats opérationnels au service du Projet Alimentaire Territorial



En matière de développement durable, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a décliné ces dernières années des partenariats et plans d'actions, dont la concrétisation s'illustre en 2022 par la signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture Alsace et la mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

La stratégie de m2A en matière d'agriculture pour un développement durable

Depuis 2009, m2A a inscrit l'agriculture durable, à savoir locale et respectueuse de l'environnement, comme un axe fort de sa politique en matière de développement durable. Elle apparaît à la fois comme une déclinaison de son Plan Climat Nouvelle Donne et comme un levier pour la transition énergétique. En effet, un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) est lié à notre alimentation.

Un PAT résolument partenarial et labellisé de niveau 2



Un travail partenarial avec les acteurs du « champ à l'assiette » du territoire a été mené par m2A sur cette thématique. Après quatre années de co-construction, le Projet Alimentaire Territorial de m2A issu de ce travail a été présenté aux acteurs du territoire, le 11 octobre 2021.

Reconnu par le Ministère de l'Agriculture et bénéficiant du renouvellement du label « PAT »*, ce programme baptisé « Soyons food ! », entre dans une nouvelle phase active de mise en œuvre.

*Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé par le Ministère de l'Agriculture deux fois :

- un label de niveau 1 pour 3 ans en juin 2018
- un label de niveau 2 pour 5 ans en août 2021.

Les actions en matière d'agriculture à mettre en œuvre sur le territoire, sont portées par de nombreux partenaires dont les collectivités m2A, Ville de Mulhouse et le SIVOM de la région mulhousienne. Ces actions sont inscrites notamment :

- dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de m2A labellisé par le Ministère de l'Agriculture ;
- dans le Contrat Territoire Eau Climat (CTEC) signé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse le 27 juin 2019.

La signature de la convention avec la Chambre d'Agriculture Alsace et la mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux sont des actions opérationnelles portées par m2A et qui viennent formaliser cette stratégie pour 2022.

Signature d'une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace

m2A signera prochainement une convention cadre de partenariat pour une durée de 5 ans avec son programme pour l'année 2022.

Les 4 structures signataires :

- **Chambre d'agriculture Alsace :**
Sa mission auprès des collectivités consiste en l'accompagnement dans les territoires de créations d'entreprises, d'interventions auprès des collectivités locales qui ont des projets d'aménagement, de circuits courts ou d'étude...
- **Mulhouse Alsace Agglomération :**
Conformément à son projet de territoire « Vision 2030 », m2A, avec l'ensemble de ses partenaires (Etat, Collectivité Européenne d'Alsace, Chambre d'Agriculture Alsace, associations, collectivités de l'ensemble du bassin de vie...), est :
 - engagée dans la transition écologique et climatique depuis plus de 20 ans,
 - porte un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
 - anime le Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Soyons food », ainsi qu'un programme d'action en faveur de la reconquête de la biodiversité (dans le cadre notamment du GERPLAN).
- **Ville de Mulhouse :**
La Ville de Mulhouse assure, pour le compte de 200 000 habitants, la production et la distribution d'eau potable par l'intermédiaire de deux champs captant. Afin de préserver la qualité de l'eau distribuée, la Ville de Mulhouse a depuis longtemps mis en œuvre une stratégie de prévention des pollutions agricoles, notamment en procédant à l'acquisition de 150 hectares de parcelles agricoles le long de la Doller, et par ses missions « eau », afin d'intervenir sur le périmètre de ses captages à préserver et à reconquérir.
- **SIVOM de la région mulhousienne :**
Le SIVOM de la région mulhousienne assure dans le cadre de ses missions la collecte des eaux usées et pluviales du tissu urbain des collectivités adhérentes. Le SIVOM a contribué à la construction de bassins de rétention, en limite des zones urbaines, pour protéger ses réseaux des coulées de boues issues des zones rurales et agricoles. Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace (CAA) permet d'animer un réseau (communes, agriculteurs, CAA, SIVOM) qui a pour but de favoriser les pratiques culturales limitant les coulées de boues.

Conclu pour la période 2022-2026, ce partenariat doit en particulier permettre de :

- Contribuer conjointement, dans une optique de développement durable, à une gestion équilibrée et une préservation des milieux, tout en préservant une activité agricole viable ;
- Faciliter, sur le périmètre de m2A, l'émergence d'une nouvelle économie agricole de service au territoire et aux populations ;
- Maintenir une agriculture économiquement viable et durable, en favorisant l'installation des Jeunes et de nouveaux agriculteurs sur le territoire ;
- Développer les circuits courts et de proximité entre les producteurs et les consommateurs du territoire ;
- Renforcer l'efficacité de l'investissement public en faveur des objectifs ci-dessus, au service des habitants et du territoire ;
- Définir les modalités d'une communication grand public au service des objectifs précédents.

Chaque année, un plan d'actions sera validé et financé par chacun des signataires autour des 4 objectifs stratégiques :

1. **Préserver les exploitations agricoles** et maintenir les exploitations sur le territoire ;
2. **Développer une agriculture durable et locale**, respectueuse de la ressource en eau, de la biodiversité et des milieux ;
3. **Développer une nouvelle économie agricole** au service du territoire ;
4. **Renforcer le lien entre habitants, agriculteurs et territoires.**

Pour 2022, m2A a prévu de se concentrer sur les actions suivantes :

- Assurer l'accompagnement général et individuel au déploiement des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) ;
- Favoriser et accompagner les conversions en agriculture biologique ;
- Remettre les prix du concours « Soyons food ! Fermes urbaines » ;
- Mettre en place une manifestation annuelle « Fermes ouvertes » ;
- Améliorer la visibilité des producteurs et la (ré)organisation des marchés, en facilitant notamment les marchés de producteurs communaux et de sites libre-service (distributeurs automatiques) ;
- Favoriser l'interconnaissance des enjeux « eau » et « agriculture » à travers l'organisation de journées d'études, sorties terrain ;
- Développer des opérations de communication (exemple : mise à jour de la carte des producteurs et artisans locaux) et être un relais des actions de communication de chaque partenaire.

Le montant prévisionnel 2022 des actions pour m2A s'élève à 52 985 € ; des subventions à hauteur de 40, 60 ou 80 % sont possibles par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Les Paiements pour Services Environnementaux sont un dispositif volontaire des collectivités, qui se met en œuvre sur le territoire de m2A conformément au cadre élaboré et convenu avec les partenaires signataires de la convention citée précédemment.

- **Que sont les PSE ?**

Dans le cadre de la future PAC (Politique Agricole Commune), les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) vont être déployés dans le Bassin Rhin Meuse en complément des mesures agro-environnementales gérées par l'Etat. Ces crédits seront distribués par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM). Les PSE sont construits, portés, gérés, distribués et contrôlés par les collectivités.

Les PSE valorisent des pratiques agricoles permettant de préserver et d'améliorer les qualités des ressources en eau, de préserver la biodiversité et les paysages (érosion et coulées de boues)

Ils se formalisent par un contrat de 5 ans avec chaque agriculteur qui s'engage dans deux stratégies possibles :

- **l'entretien-maintien**
- **la création-transition.**

Les PSE se déploient dans deux domaines :

- **la gestion des structures paysagères** : infrastructures agroécologiques, diversité des milieux, maintien ou plantation de haies...
- **la gestion des systèmes de productions agricoles** : couverts végétaux, maintien de prairie, limitation des intrants, allongement et diversification des rotations...

- **Les services environnementaux retenus sur le territoire**

En 2021, m2A a lancé une étude de préfiguration, réalisée par la Chambre d'Agriculture Alsace, et qui concerne les collectivités de m2A, la Ville de Mulhouse et le SIVOM (pour les mêmes secteurs d'intervention que dans la convention avec la Chambre d'Agriculture).

3 services environnementaux ont été retenus au niveau du territoire :

- **Réduction de la QSA (Quantité de Surface Active) herbicide ;**
- **Pourcentage de cultures bas niveau d'impact (BNI) :** peu gourmandes en intrants et en eau, elles permettent de diversifier la rotation et d'augmenter la biodiversité. Il existe 3 types de BNI :
 - o Les cultures annuelles entrant dans une rotation (lentille, triticales...) pour lesquels il n'y a pas de filière structurée dans le sud de l'Alsace.
 - o Les fourragères en culture et en interculture servant de nourriture aux élevages
 - o Les biosourcés énergétiques pour du chauffage, de la méthanisation (miscanthus, silphie ...) pour lesquelles les filières se mettent en place ;
- **Pourcentage d'Infrastructures Agro Ecologiques (IAE),** dont les prairies permanentes et temporaires, les haies, ripisylves, bosquets, bandes tampon... permettent de diminuer le ruissellement, l'infiltration des intrants et sont des niches écologiques.



- **Les engagements pris par m2A**

m2A s'engage comme porteur administratif et financier, ainsi que sur la mise en œuvre du dispositif PSE sur le territoire et fera valider la convention de répartition financière à ses partenaires pour la mise en œuvre des PSE sur 6 ans (1 an de déploiement et 5 ans de contrat avec les agriculteurs).

Le coût total de la mise en œuvre des PSE comprend, en plus de la subvention des PSE, un accompagnement pour convaincre les agriculteurs (réunion d'information et simulation individuelle) ainsi que la partie administrative de paiement des subventions et le contrôle des services qui sera sous-traité.

A ce jour, 126 agriculteurs ayant leur siège social sur le territoire de m2A sont éligibles et 50 contrats sont attendus pour un coût total de 2 695 937 € (jusque 60K€ pour un agriculteur sur 5 ans selon son contrat d'engagements), avec une subvention de 80% de l'AERM (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) de 2 156 750 € soit un reste à charge pour les 3 structures de 539 187 €.

Ce reste à charge se répartira de la façon suivante :

- **m2A : 210 283 €** soit 39%
(les 3 services contribuent à l'enjeu biodiversité) ;
- **Ville de Mulhouse et autres producteurs d'eau : 210 281 €** soit 39%
(les 3 services contribuent à l'enjeu eau) ;
- **SIVOM : 118 623 €** soit 22%
(2 services contribuent à l'enjeu érosion).

- **Méthode et calendrier 2022**

Le dispositif prévoit des réunions et rendez-vous avec les agriculteurs pour formaliser leur engagement selon le calendrier suivant :

- Deux réunions d'information auprès des agriculteurs sont programmées le 8 avril prochain
- Des rendez-vous individuels avec les agriculteurs seront fixés entre avril et septembre
- La date limite de dépôt des dossiers PSE (subvention AERM) est fixée au 6 octobre 2022

#FINANCES

Un budget ambitieux de plus de 435 millions d'euros malgré l'impact de la crise



Dans la continuité du rapport sur les orientations budgétaires présenté en Conseil d'agglomération du 31 janvier, Mulhouse Alsace Agglomération présente son budget primitif 2022. Le budget principal et les budgets annexes tiennent compte du contexte actuel.

Contexte sanitaire, orientations et volumes budgétaires 2022

La situation budgétaire de m2A reste sujette à l'évolution de la **crise sanitaire** qui a lourdement impacté m2A ces deux dernières années :

- 10,66 M€ d'impacts sur l'épargne brute en 2020 ;
- 3,92 M€ d'impacts estimés en 2021.

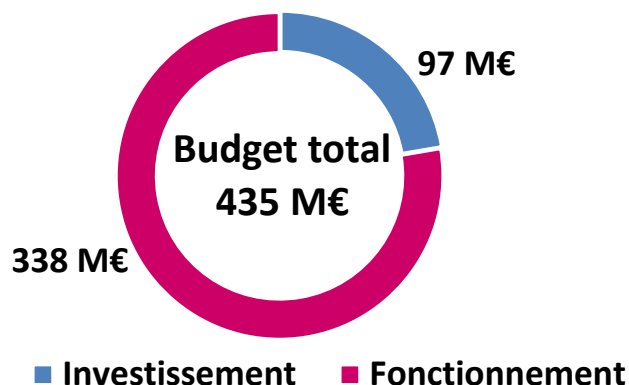
L'élaboration du budget 2022 repose sur les éléments de cadrage présentés lors du débat d'orientation budgétaire, qui a posé **les grandes orientations** pour cette année :

- **un encadrement strict de nos dépenses de fonctionnement** pour faire face aux impacts de la crise sanitaire, à la hausse du coût des matières premières et à la faible dynamique des dotations d'Etat ;
- **une poursuite de la stabilité des taux pour la quatrième année consécutive ;**
- **le ciblage d'un autofinancement suffisant** pour financer les investissements en limitant le recours à l'emprunt ;
- **une optimisation des financements extérieurs** grâce à une démarche partenariale proactive ;
- **un soutien de l'économie par un niveau important d'investissements et de subventionnement.**

L'équilibre de ce budget s'appuie sur les efforts de gestion menés ces dernières années et est rendu possible par une reprise anticipée du résultat 2021 de 5 M€.

L'ambition de l'agglomération : un budget de plus de 435 millions d'euros !

S'agissant des volumes budgétaires 2022, sur un total de 435 M€ tous budgets confondus, le budget principal représente 317 M€ dont 248,9 M€ de fonctionnement et 68,5 M€ d'investissement.



Un budget principal m2A de plus de 317 millions d'euros

Fonctionnement du budget principal : près de 249 millions d'euros

Des recettes impactées et des dépenses maîtrisées en légère baisse

- **Les recettes de fonctionnement, toujours impactées par la crise sanitaire, sont en baisse de -0,3% et atteignent un volume de 248,91 M€.**

La croissance du PIB (de +6%) et l'évolution forfaitaire des bases décidée en Loi de Finances (+3,4%) impactent favorablement le niveau de recettes fiscales. Le budget primitif intègre toutefois une reprise anticipée de résultat de 5 M€ contre 10 M€ en 2021.

Les impôts et taxes (+4,99 M€) présentent des taux stables et des revalorisations physique et forfaitaire en évolution de l'ordre de l'inflation : +3,4% soit +2,4 M€.
La fraction de TVA de l'Etat qui vient compenser la suppression de la taxe d'habitation progresse en fonction de l'évolution du PIB : +6% soit +2,1 M€.

Le produit fiscal attendu reflète la résilience du territoire qui se trouve parmi les moins impactés sur 2022 en ce qui concerne le volet de la fiscalité économique.

Les dotations et participations évoluent modérément de +0,5%, essentiellement sous l'effet de la baisse de la dotation de compensation et des dotations d'Etat votées en loi de finances 2022. Les participations CAF dans le domaine du périscolaire et de la petite enfance restent stables.

Les produits des services à l'utilisateur sont anticipés en baisse de -0,4 M€ entre 2021 et 2022 en raison d'une anticipation prudente du niveau de ces recettes sensibles à la crise sanitaire.

- **Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse de -0,3% en tenant compte des impacts de la hausse du coût de l'énergie.**

Les principales observations relatives aux dépenses :

- La masse salariale est contenue à +3 M€ tenant compte de **mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents** (majoration des grilles indiciaires, réduction des déroulements de carrière, bonifications exceptionnelles d'ancienneté, effet report en année pleine de la hausse du SMIC en 2021) et de l'effet carrière ;
 - **Les versements aux communes (Dotation de Solidarité Communautaire et Attributions de Compensation) sont préservés et intègrent une revalorisation de la Dotation de Solidarité Communautaire à 1 M€ ;**
 - Le **soutien aux organismes et associations** est stabilisé à périmètre constant. Il intègre une baisse de la contribution transports de -3,3 M€, compte tenu d'un retour de la recette de versement mobilité à son niveau d'avant crise sanitaire, et une évolution modérée de +1% de la contribution SIVOM en matière de traitement et recyclage des déchets ;
 - Les moyens des services maîtrisés à +0,72 M€, garantissant un **haut niveau de services rendus** et **tenant compte des hausses prévues sur le coût de l'énergie et des carburants**. A périmètre constant, ils évoluent de +1% ;
 - Les frais financiers sont anticipés en baisse du fait d'un environnement des taux d'intérêts toujours favorable. En 2021, un emprunt a été contracté sur 15 ans au taux fixe de 0,33%.
- **Les ratios sont préservés** avec une épargne brute qui ressort à 16,2 M€ (16,6 M€ d'épargne brute prévisionnelle en 2021) et limite ainsi le recours à l'emprunt. La capacité de désendettement à 8,4 ans reste éloignée du seuil de vigilance de 12 années. Tous budgets confondus, elle s'élève à 8,5 années.

Investissement du budget principal : plus de 68,5 M€ pour soutenir la relance !

- **Le niveau d'investissement vient en soutien à la relance, avec des dépenses d'investissement se montant à 68,51 M€,** décomposées en :
 - Dépenses d'équipement pour 42,8 M€ ;
 - Dépenses financières, essentiellement l'avance de trésorerie à Citivia ;
 - Le remboursement de la dette qui se chiffre à 14,7 M€.
- Le plan d'investissement fait face à des surcoûts conjoncturels et liés au coût des matières premières.
- **Le niveau de dépenses 2022 reste soutenu traduisant la volonté forte de porter les 4 ambitions du projet du territoire de m2A « Vision 2030 » et d'investir massivement pour la relance économique.**



Ce sont près de **43 M€** répartis de la façon suivante :

8,16 M€ au titre des équipements périscolaires et de petite enfance :

- Soutien aux structures de petite enfance et réalisation de nouveaux projets
- Confortement de l'offre existante avec de nouveaux projets de périscolaires

7,66 M€ en matière d'attractivité du territoire, de tourisme et de culture :

- Soutien aux musées scientifiques et techniques
- Parc Zoologique et Botanique
- Modernisation du camping de l'III
- Modernisation du Parc Expo

7,24 M€ représentent des investissements annuels :

- Investissements matériel informatique et logiciels, en mobilier, matériel de transports...
- Travaux annuels
- Acquisitions foncières
- Opérations pour compte de tiers

5,06 M€ dédiés à l'aménagement et aux infrastructures stratégiques :

- Aménagement d'espaces d'activité à vocation économique
- Dépollution du site du Parc Expo
- Aménagement du site Euroglas
- Participation de m2A au mur antibruit

4,32 M€ au titre du développement économique, du soutien à l'innovation et du développement universitaire :

- Projets hydrogènes dans le cadre du programme Blue Industries Sud Alsace
- Aménagement des sites stratégiques : DMC et Fonderie avec le Technocentre-Quatrium du CETIM Grand Est
- ZAC Gare

2,32 M€ pour la transition écologique et environnementale :

- Encouragement des initiatives vertes (Fonds Climat Nouvelle Donne...)
- Plan Climat Nouvelle Donne et projets de m2A en faveur de l'autonomie énergétique, du développement durable et la biodiversité



1,96 M€ destinés à la réhabilitation de logements sociaux en lien avec les dispositifs mis en œuvre par l'Etat

1,93 M€ au titre des équipements nautiques et sportifs :

- Maintenance des équipements sportifs et aquatiques
- Travaux du Stade de l'Il

1,8 M€ au titre des mobilités douces et partagées :

- Pistes cyclables
- Maison du Vélo
- Raccordement ferroviaire EuroAirport
- Réseau ferroviaire MDPA



1,73 M€ au titre de l'habitat, de la performance énergétique et du renouvellement urbain :

- Reconstruction du parc démolit et programme de rénovation urbaine
- Accompagnement des programmes de logements sociaux
- Accroissement de la qualité du parc existant par la rénovation énergétique et l'éradication de l'habitat indigne



0,62 M€ en faveur du patrimoine communautaire :

- Programme de mise en accessibilité
- Remplacement des fenêtres à l'Auberge du Zoo
- Aménagement de la Maison du Territoire

- **Les recettes d'investissement représentent 68,51 M€** dont un emprunt prévisionnel de 29,9 M€ et la poursuite d'une démarche partenariale à travers la sollicitation active de nos partenaires institutionnels en matière de financements extérieurs pour 5 M€.

Présentation des budgets annexes 2022



- **Le budget annexe des transports urbains**

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 76,41 M€ en 2022, contre 73,71 M€ au BP 2021.

A noter :

- le versement mobilités retrouve son niveau de 2019 (44 M€) conduisant à une baisse de la contribution d'équilibre du budget principal au budget transport de -3,3 M€ ;
- les transports de voyageurs n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise : -1,5 M€ ;
- le forfait de charges SOLEA progresse de +1,6 M€.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 20,6 M€ intégrant 9,3 M€ de dépenses d'équipement, et notamment un **doublément de la dotation destinée à verdir le parc automobile par l'acquisition de véhicules à faibles émissions.**



- **Le budget annexe du chauffage urbain**

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 11,82 M€, contre 11,16 au BP 2021, avec un impact dû à la hausse du coût des matières premières, tant sur les recettes de vente de chaleur et d'électricité que sur les achats de CO₂ et de combustibles.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 6,84 M€ et intègre 4,07 M€ de dépenses d'équipement (raccordement Bel Air, remplacement de cheminée, installations de modules sur le réseau de Rixheim...).

Elle intègre également 100K€ d'études de préfiguration pour la réalisation du futur réseau de récupération de chaleur fatale de m2A. Cette infrastructure d'avenir doit permettre de verdir les réseaux existants tout en étendant le périmètre du nouveau réseau de chaleur.



- **Le budget annexe de la ZAE de Bantzenheim**

Pour un montant global de 1,94 M€, le budget prévisionnel 2022 de la Zone d'Activités économiques de Bantzenheim prévoit que :

- la section d'exploitation s'équilibre à 1,024 M€ ;
- la section d'investissement s'équilibre à 0,91 M€.

Fiscalité : stabilité des taux pour la 4^e année consécutive



Dans la continuité du rapport sur les orientations budgétaires présenté en Conseil d'agglomération du 31 janvier, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) sa politique en matière de fiscalité.

Vote des taux 2022 de fiscalité directe locale

Pour 2022, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité et de les maintenir à leur niveau 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,58%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,78%
- Cotisation Foncière des Entreprises - CFE (taux moyen pondéré) : 26,36%

La réforme de la fiscalité locale implique qu'il n'y a pas lieu de voter de taux de taxe d'habitation. Le taux de cette taxe est maintenu à son niveau 2019 à 10,06% comme prévu par la législation. La perte de cette recette est compensée par une fraction de la TVA nationale.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote des taux 2022

Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil d'agglomération a institué, à partir de 2019, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la base d'une zone unique de perception et décidé d'appliquer un mécanisme d'harmonisation des taux votés sur une période de 9 ans pour aboutir à un taux unique en 2027.

Ce lissage opéré pour la 1^{re} fois en 2019, s'opère sur la base du taux moyen pondéré constaté en 2018 soit 11,51 %. Le budget 2022 a été établi sur la base d'un produit attendu de 37,65 M€, calculé sur la base d'un taux moyen pondéré maintenu à son niveau de 2018, soit 11,51%.

Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : fixation du produit 2022

Par délibération du 12 février 2018, le Conseil d'Agglomération a institué la taxe sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations destinée à financer les actions menées pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Pour 2022, il est proposé de maintenir le même produit que celui arrêté en 2021, soit 448 650 €.